

cialisation des œufs et l'Office de commercialisation des dindons, qui relèvent de moi. Les autres offices relèvent des gouvernements provinciaux et bon nombre des provinces n'ont pas les pouvoirs nécessaires pour fixer les prix. Celles qui peuvent le faire tiennent compte des frais de production lorsqu'elles négocient les prix avec les transformateurs qui veulent acheter les produits. Je puis garantir au député, et je suis certain qu'il le sait déjà, que les producteurs n'obtiennent presque jamais des sommes exorbitantes pour leurs produits. Ordinairement, les contrats sont signés pour un an et l'inflation peut faire monter les frais de production. Si c'est le cas, les cultivateurs ne reçoivent pas plus d'argent pour leurs produits cette année-là. A cause du nouveau programme, certains offices de commercialisation demanderont probablement moins l'année prochaine.

● (1450)

LA LUTTE CONTRE L'INFLATION—L'INCIDENCE SUR LES TRAVAUX DE RECHERCHE EN AGRICULTURE

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au ministre de l'Agriculture et je m'attends à une réponse satisfaisante car il traite de faits aujourd'hui. Étant donné que la situation mondiale réclame une recrudescence de la production agricole et étant donné le besoin de réglementer notre économie, le ministre a-t-il discuté avec le ministre des Finances des programmes de recherche en agriculture qui seront mis en œuvre au Canada afin que ceux-ci puissent être élargis et que nous puissions relancer notre productivité et reprendre la maîtrise de notre économie?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, j'ai dit à maintes reprises et je répète encore que, si tous les secteurs avaient accru leur productivité autant que celui de l'agriculture l'a fait, soit de 100 p. 100 par tête depuis 10 ans alors que la productivité des autres secteurs ne s'est accrue que de 40 p. 100, nous ne serions pas tenus de mettre en œuvre ce genre de programme.

M. Epp: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je voudrais demander au ministre à quel moyen il songe pour activer la recherche en agriculture de manière à accroître la productivité?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je suis sûr que le député se rend compte que sa question est inopportune. La parole est au député de Winnipeg-Nord-Centre.

* * *

LE CANADIEN PACIFIQUE

LE PROJET DE MISE À PIED À WINNIPEG—DEMANDE D'INTERVENTION MINISTÉRIELLE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Puisque quelque 400 employés des ateliers du CP à Winnipeg seront mis à pied vendredi soir prochain et étant donné que mon collègue, le député de Winnipeg-Nord et moi-même en avions déjà parlé depuis longtemps au ministre précédent, le nouveau ministre des Transports peut-il nous dire s'il est en mesure de faire quelque chose cette semaine pour prévenir cette mise à pied?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Non, monsieur l'Orateur. Je n'ai rien de nouveau à signaler.

Questions orales

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donnée la gravité de la situation, le ministre se dispose-t-il à entrer en contact avec le CP cette semaine?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, je vais accorder à cette question l'attention que j'accorde toujours aux propos du député.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA PRÉSENTATION DE MESURES POUR LA RÉPRESSION DE LA CRIMINALITÉ—LA QUESTION DU VOTE SUR LES MODIFICATIONS AU CODE CRIMINEL

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, ma question est destinée au ministre de la Justice. Je fais allusion ici à une déclaration du premier ministre qui, le jour de l'Action de grâce, a dit que l'on présenterait sous peu un programme gouvernemental visant à réduire la criminalité, déclaration que le ministre a confirmée. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre aujourd'hui quand cette série de modifications ou de statuts seront soumis à la Chambre? Peut-il également dire à la Chambre si ces modifications seront présentées sous une forme permettant aux députés de voter séparément sur chaque point soulevé, puisque, ne l'oublions pas, il est question de sujets aussi divers que le contrôle des armes, la libération conditionnelle, l'abolition de la peine de mort, etc. Va-t-on donner aux députés l'occasion d'examiner le bien-fondé de chacun d'eux?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je ne peux donner au député une réponse définitive, en ce qui concerne les discussions avec mon collègue; il faudra certainement des consultations avec les gouvernements provinciaux et avec d'autres organismes pour déterminer quand nous devons commencer la rédaction des textes de loi. En ce qui concerne la seconde question, un certain nombre de décisions restent encore à prendre au sein du gouvernement. Quant à la nature du bill ou des bills à présenter, j'aimerais faire remarquer au député qu'en temps normal, chaque projet de loi est soumis à un comité permanent où chaque proposition fait l'objet d'un vote séparé.

LES ERREURS ADMINISTRATIVES EN MATIÈRE DE LIBÉRATION DE DÉTENU

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général et concerne certaines «erreurs administratives» qu'il a mentionnées la semaine dernière et qui ont permis que des détenus de pénitenciers soient relâchés lorsqu'ils n'auraient pas dû l'être, d'où il est résulté des événements souvent tragiques. Ma question se rapporte à une circonstance inverse où un prisonnier a été gardé en prison alors qu'il avait purgé sa peine. Le cas s'est présenté il n'y a pas bien longtemps dans la province du Nouveau-Brunswick. J'aimerais demander si le ministre peut assurer à la Chambre qu'à l'avenir il essaiera de faire garder les prisonniers qui doivent être en prison sous bonne garde et qu'il laissera sortir les prisonniers lorsqu'ils ont purgé leur peine?